SYNDICAT MIXTE
PARC ROUTIER
DE LA RÉUNION

Syndicat Mixte du
Parc Routier de la Réunion
13, Allée Maureau
97490 Sainte Clotilde

Délibération N°2023/SMPRR-CS-235

Objet : Affectation des résultats du budget principal

Le comité syndical du Parc Routier de la Réunion, s'est réuni le jeudi 15 mai 2023 à 10h00 en présentiel selon les dispositions mentionnées dans la convocation du Président du Syndicat mixte du Parc Routier de la Réunion, compte tenu des mesures sanitaires en cours et en présentiel au 13 Allée MAUREAU 97 490 Sainte-Clotilde.

Nombre total de délégués : 14 dont 7 titulaires et 7 suppléants
Présents :
Absents :
Procuration :

Les membres à voix délibérative présents étaient :
Pour la Région Réunion :
Pour le Département de la Réunion :
Pour le SDIS de la Réunion :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612 et L2121-31 et L5216-5,

Vu l'article 5.3 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion définissant les attributions du Comité syndical

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion fixant les attributions du Président et des Vice-présidents

Vu la délibération N°2021/SMPRR-CS-172 sur la désignation du Président du SMPRR ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu le budget primitif de l'exercice 2022

Vu le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par l'agent comptable du SMPRR, annexé à la présente délibération

Vu le Compte Administratif établi par le Président du SMPRR, annexé à la présente délibération et le compte de gestion présenté par le payeur régional ;

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical d'affecter le résultat cumulé comme suit :

Vue d'ensemble		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	9 807 323.21 €	10 256 317.86 €	448 994.65 €
	Investissement	5 544 304.59 €	5 687 447.00 €	143 142.41 €
Report de l'exercice N-1	Report fonctionnement		732 768.02 €	732 768.02 €
	Report investissement		3 762 655.13€	3 762 655.13 €
RAR à reporter en N+1	Investissement	348 009.02 €		
Total cumulé		15 699 636.82€	20 439 188.01€	4 739 551.19€

	2022
Résultat d'exploitation au 31/12	448 994.65 €
Résultat reporté en fonctionnement (R002)	1 181 762.67 €
Résultat d'investissement reporté (R001)	3 905 797.54 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :

- **AFFECTE COMME SUIT** les résultats de clôture de l'exercice 2022

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les décisions et à signer tous actes aux effets relatifs à la mise en œuvre de la présente décision.

A Sainte Clotilde, le 15/06/2023.

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA RÉUNION
2 3 JUIN 2023
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Le Président
du Parc Routier de la Réunion

M. Jacques TECHER

Délibération 2023/SMPRR-CS-235